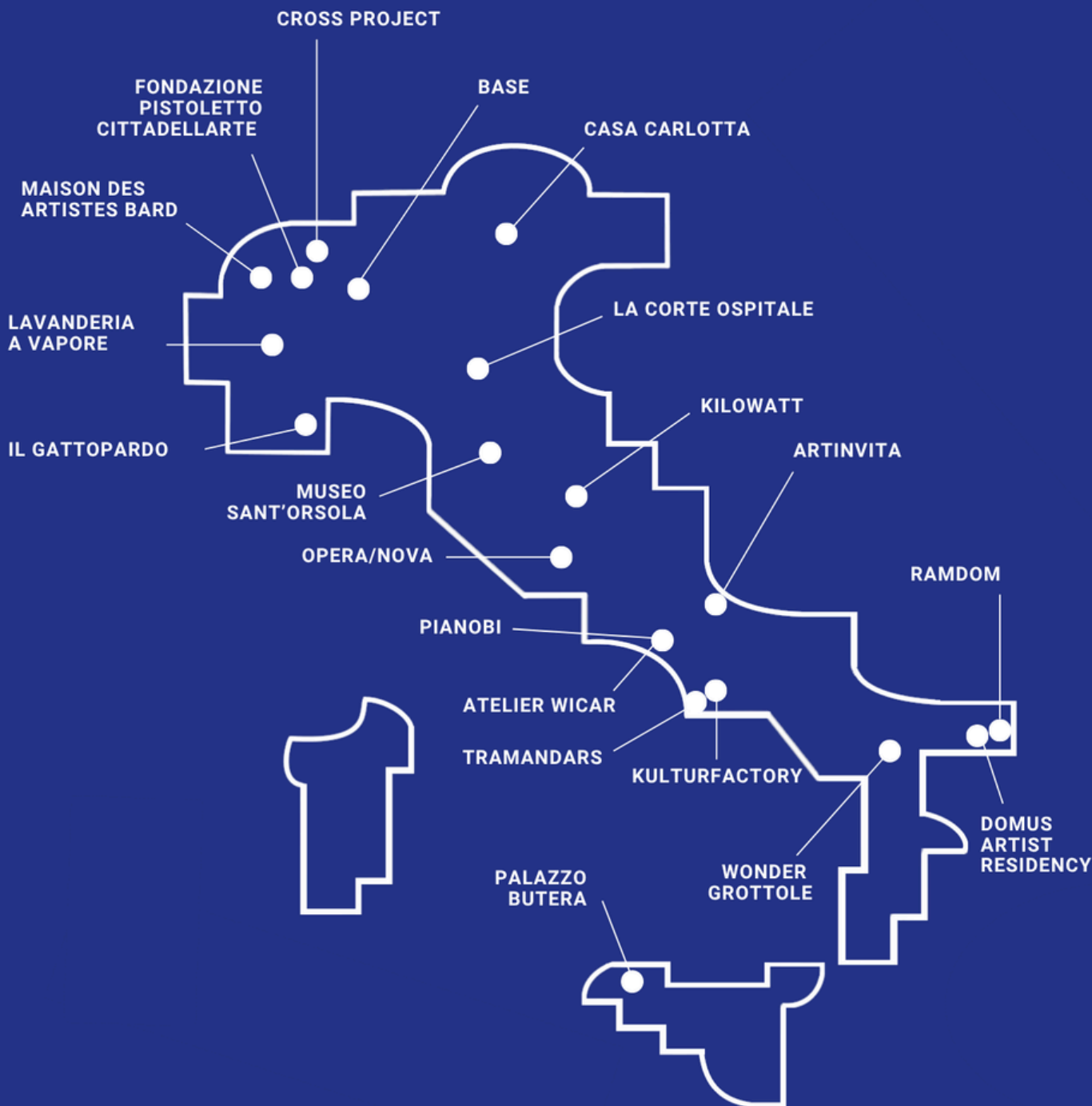


APPEL À CANDIDATURES

NOUVEAU GRAND TOUR

ÉDITION 2026



institutfrancais.it

Une initiative



Avec le soutien de



ARDIAN



NOUVEAU GRAND TOUR 2026 - APPEL À CANDIDATURES

Imaginé par l'Institut français d'Italie (IFI) / Ambassade de France en Italie, le **Nouveau Grand Tour** est un programme de résidences destiné aux artistes de moins de trente-cinq ans. Déployé sur l'ensemble du territoire italien à travers un réseau d'institutions partenaires, il s'inscrit dans le volet culturel du Traité du Quirinal et promeut, depuis 2022, le dialogue culturel franco-italien ainsi que les valeurs européennes d'échange et de partage.

Depuis 2023, en collaboration avec le Ministère italien de la Culture et l'Institut Culturel Italien de Paris, le programme s'inscrit dans une dynamique réciproque, permettant également à de jeunes artistes italiens d'être accueillis en résidence en France.

Le Nouveau Grand Tour est un **programme pluridisciplinaire** qui s'adresse aux artistes de tous les champs de la création : arts visuels (peinture, sculpture, photographie, etc.), arts de la scène (théâtre, danse, cirque, performance, musique, etc.), écriture, cinéma et audiovisuel, design, architecture et paysage, mode et métiers d'art. Il offre chaque année à 25 jeunes artistes français un mois de résidence en Italie sans obligation de production, entre septembre et décembre 2026, afin de favoriser la recherche, l'immersion et la rencontre avec les acteurs culturels locaux.

Nouveauté 2026 : l'ouverture aux métiers d'art

Pour sa 5e édition, le programme intègre une résidence dédiée au dialogue entre création contemporaine et artisanat d'excellence : le Museo Sant'Orsola à Florence autour de la céramique. A cette occasion, les autres résidences du réseau s'inscrivent dans cette dynamique en valorisant les savoir-faire artisanaux avec lesquels les artistes pourront entrer en dialogue sur leur territoire.

Ce programme est rendu possible par le soutien de l'Institut français, dans le cadre de la Fabrique des Résidences et par le soutien de l'entreprise ARDIAN.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- **Bourse de recherche** : 1200 € ;
- **Bourse de vie** : 500 € de participation aux frais de séjour ;
- **Frais de déplacement** : remboursement du voyage aller-retour France-Italie (400€ max.) ;
- **Bonus écologique** : si l'artiste choisit un moyen de transport durable (covoiturage, train), il bénéficie sur justificatifs d'un bonus écologique de 50 € pour l'aller et 50 € pour le retour ;
- Mise à disposition d'un logement pour la durée de la résidence ;
- En fonction de la résidence, accès à des salles de répétitions, des studios, des ateliers individuels ou partagés et un accompagnement artistique, curatoriale et/ou technique.

Les candidats sont invités à choisir une structure de résidence parmi les partenaires présentés dans le document "Présentation des résidences". Les modalités d'accueil, les disciplines artistiques ainsi que les dates de chaque résidence varient selon les structures.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir moins de 36 ans à la date du début de la résidence ;
- Avoir la nationalité française ou résider en France depuis au moins trois ans ;
- Être en mesure de fournir une attestation d'assurance civile ;
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais et/ou de l'italien (niveau B2 minimum)

CALENDRIER

- Clôture de l'appel à projets : **mercredi 6 mai 2026 (23h59 CEST)**

→ **Pour éviter toute déconvenue, nous vous conseillons de ne pas envoyer votre dossier à la dernière minute.**

- Annonce des résultats : à partir du mardi 7 juillet 2026. Les résultats seront communiqués aux lauréats par courrier électronique puis seront rendus publics.

Une initiative



Avec le soutien de



ARDIAN

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sera constitué de professionnels européens du monde de la culture.

La sélection finale des artistes sera opérée par les représentants de chacune des résidences.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité du travail artistique ;
- Adéquation du projet avec la structure de résidence et son environnement ;
- Pertinence et valeur ajoutée de la résidence en Italie pour le parcours et la pratique de l'artiste, ainsi que pour le développement de son projet et de son réseau.

OBLIGATIONS DES RÉSIDENT·ES

- S'engager à effectuer la résidence pour la durée prévue dans la convention ;
- Retourner un exemplaire signé de la convention avant le jour du départ (sans ce document, aucune prise en charge ne pourra être envisagée) ;
- Participer à des événements et échanges organisés par la résidence et/ou l'IFI (rencontres avec le public, présentations du travail, participation aux rencontres entre artistes du programme) ;
- Fournir des images (photos et/ou vidéos) et commentaires pour la communication et les réseaux sociaux ;
- Rédiger un bilan du séjour en résidence et le faire parvenir dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la résidence.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être envoyé avant le mercredi 6 mai 2026 (23:59 CEST) par mail à l'adresse nouveaugrandtour@institutfrancais.it.

Il devra impérativement être rédigé en français ET en anglais ou italien.

Merci de bien vouloir indiquer dans le corps du mail les trois résidences souhaitées par ordre de préférence et d'envoyer les documents demandés sous format PDF (taille max. 10 Mo), sans les fusionner, en pièces jointes. Les candidatures incomplètes ne seront pas étudiées.

Le dossier de candidature devra comporter :

- **un CV** ;
- **un portfolio** : présentation de votre travail, de vos recherches et de vos œuvres les plus importantes des dernières années (max. 10 pages) ;
- **une note d'intention** synthétique motivant le choix des trois résidences souhaitées, par ordre de préférence. Cette note devra expliquer les raisons qui motivent votre candidature pour un séjour en Italie et, le cas échéant, pourra indiquer des pistes de recherche et de travail (max. 2 pages).
- **le formulaire de candidature** (en annexe) dûment complété ;
- une copie de **votre pièce d'identité** ;
- *facultatif* : *une lettre de recommandation d'une institution culturelle pourra être un plus pour votre dossier (école d'art, musées ou lieux d'exposition, galeries, curateur, programmateur...)*

Pour les duos artistiques, les mêmes critères d'éligibilité et les mêmes prises en charge s'appliquent. Présenter une note d'intention commune et l'ensemble des autres pièces demandées pour chacun.e des artistes.

contact : nouveaugrandtour@institutfrancais.it

Une initiative



Avec le soutien de



ARDIAN